

# Amélioration de la circulation aux abords de Monaco – Création d'une trémie sur la RM6007 Commune de Cap d'Ail

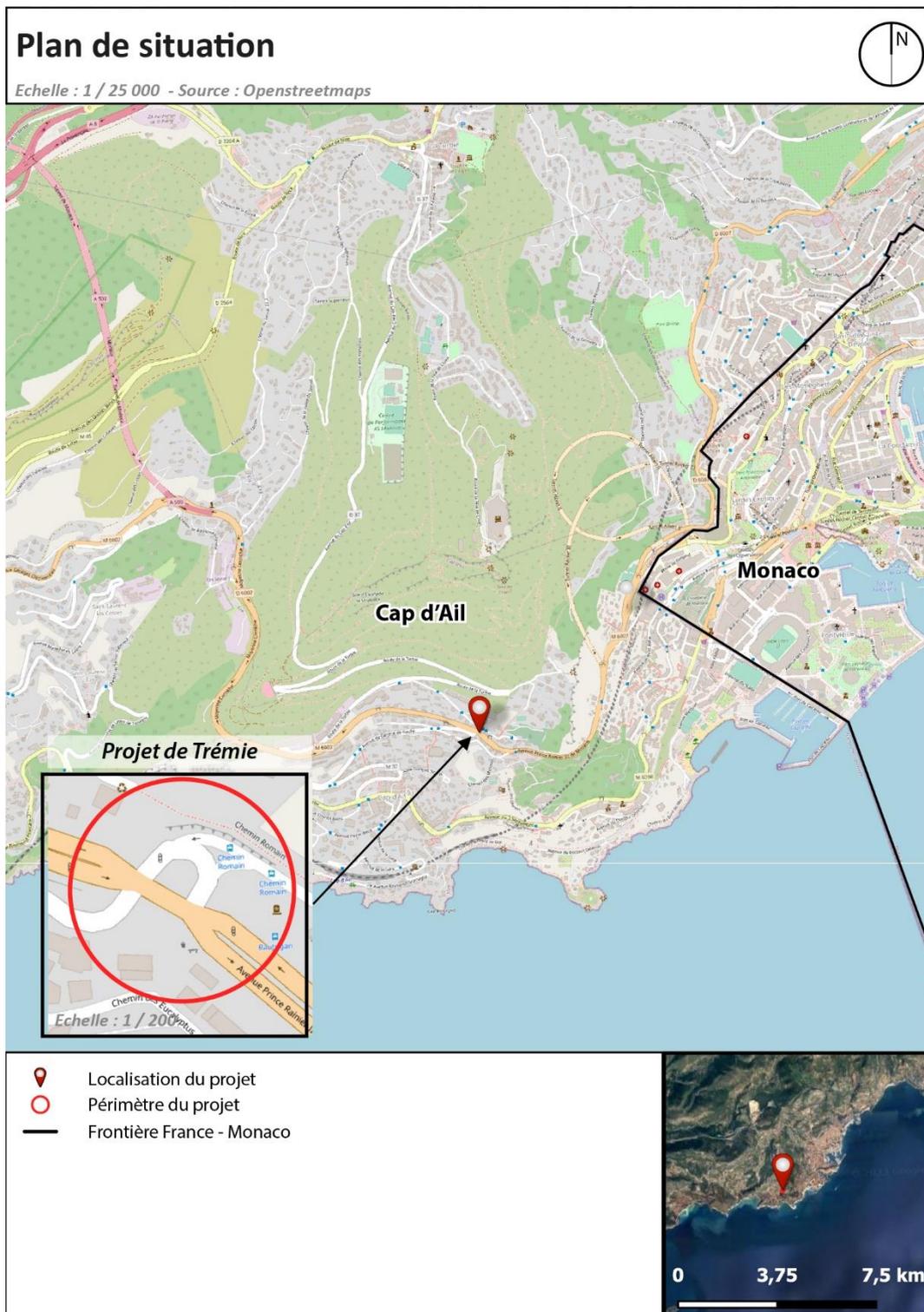
**Annexes au Cerfa n°14734\*04**  
« Examen au cas par cas »



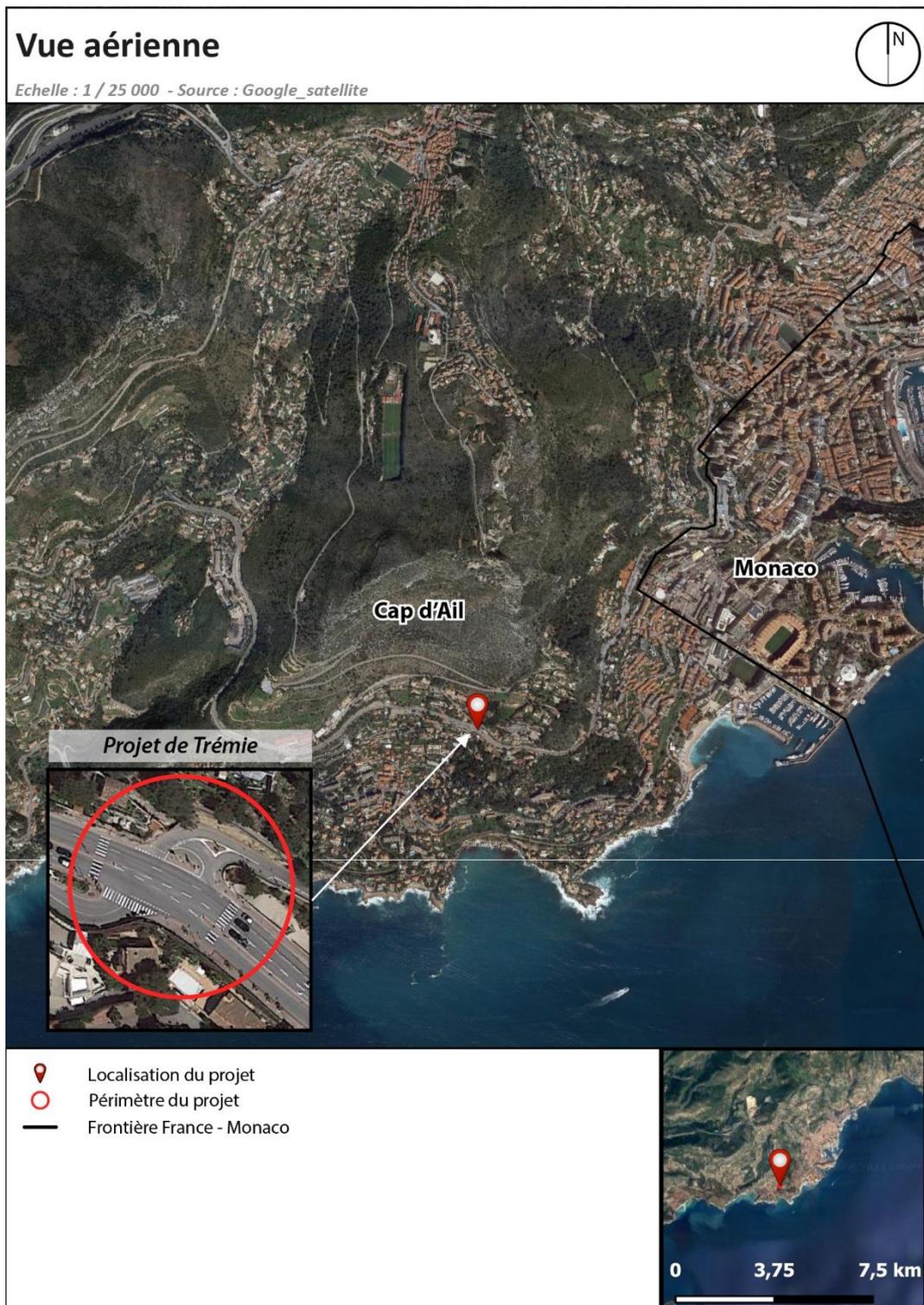
## SOMMAIRE

|                     |  |          |
|---------------------|--|----------|
| <b>ANNEXE I -</b>   | <b>PLAN DE SITUATION</b>                           | <b>3</b> |
| <b>ANNEXE II -</b>  | <b>PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION</b>     | <b>4</b> |
| <b>ANNEXE III -</b> | <b>PLANS DU PROJET</b>                             | <b>6</b> |
| <b>ANNEXE IV -</b>  | <b>SITUATION VIS-A-VIS DE NATURA 2000</b>          | <b>7</b> |
| <b>ANNEXE V -</b>   | <b>EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000</b>       | <b>8</b> |
| <b>ANNEXE VI -</b>  | <b>ETAT INITIAL DU SITE</b>                        | <b>8</b> |
| <b>ANNEXE VII -</b> | <b>ETUDE TRAFIC</b>                                | <b>8</b> |
| <b>ANNEXE VIIa</b>  | <b>TRAFIC EN PHASE CHANTIER</b>                    | <b>8</b> |
| <b>ANNEXE VIIb</b>  | <b>TRAFIC EN PHASE EXPLOITATION</b>                | <b>8</b> |
| <b>ANNEXE VIII</b>  | <b>PRISE EN COMPTE DU PPR MOUVEMENT DE TERRAIN</b> | <b>8</b> |

## ANNEXE I - PLAN DE SITUATION



## ANNEXE II - PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION





*Vue oblique de la zone d'étude*

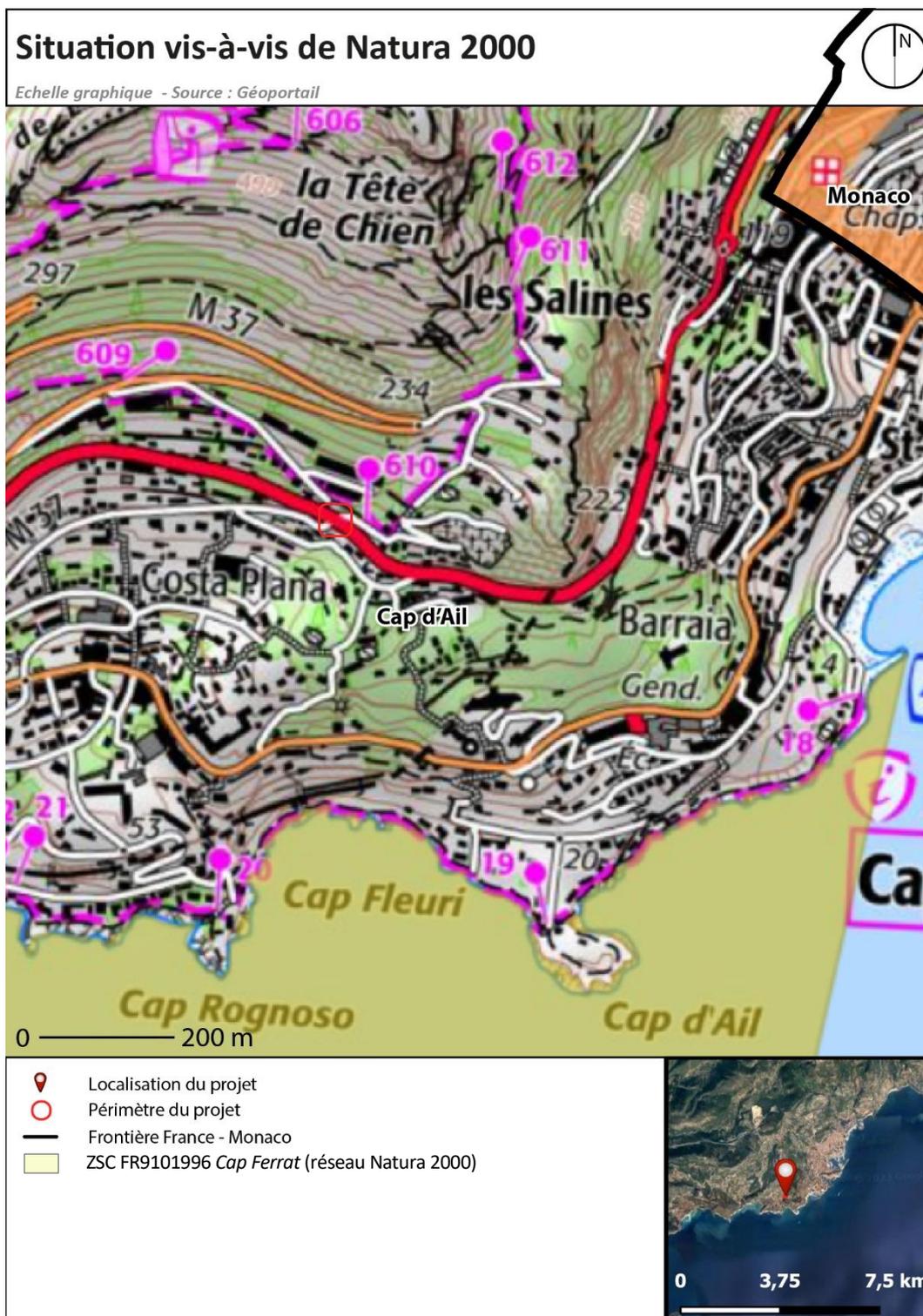


### ANNEXE III - PLANS DU PROJET



*Principe d'aménagement et d'intégration paysagère de la Trémie projetée*

## ANNEXE IV - SITUATION VIS-A-VIS DE NATURA 2000



## **ANNEXE V - EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000**

Voir document joint

## **ANNEXE VI - ETAT INITIAL DU SITE**

Voir document joint

## **ANNEXE VII - ETUDE TRAFIC**

### **ANNEXE VIIa TRAFIC EN PHASE CHANTIER**

Voir document joint

### **ANNEXE VIIb TRAFIC EN PHASE EXPLOITATION**

Voir document joint

## **ANNEXE VIII PRISE EN COMPTE DU PPR MOUVEMENT DE TERRAIN**

Le projet est pour partie en zones bleues EB « Eboulement » et G « Glissement de terrain » du PPR Mouvement de terrain applicable sur la commune de Cap d'Ail.

Le projet n'implique aucune occupation du sol interdite par le règlement du PPR dans ces deux zones et en respecte les prescriptions. Notamment :

- L'excavation prévue sera accompagnée de la réalisation d'un mur de soutènement par phasage vertical et horizontal au fur et à mesure des terrassements, qui permettra de ne pas déstabiliser le sol,
- Les eaux pluviales seront collectées par le réseau existant, comme c'est le cas actuellement, et aucun épandage d'eau ne se fera à la surface du sol ou en profondeur,
- Aucun déboisement ne sera réalisé,
- Aucun couloir de vallon n'est intercepté,
- Le projet protège une partie du flux actuel de véhicules du risque d'éboulement en le faisant transiter sous la trémie.

La Métropole s'engage sur la méthodologie suivante afin de prendre en compte les préconisations vis-à-vis de ces risques naturels :

- **Phase études :**
  - o **Mission géotechnique G5 :**
    - Diagnostic géologique sur les parois rocheuses visibles en amont du projet afin de vérifier l'état des parois rocheuses actuelles et le risque d'éboulement rocheux lié au projet de création de la Trémie. A noter que le projet de trémie ne prévoit pas un terrassement de ces parois rocheuses,
  - o **Mission géotechnique G1 :**
    - Etude de site (ES) permettant de déterminer les spécificités du sous-sol au droit du projet de trémie,
    - Définir un programme d'investigation,
    - Réalisation des sondages d'investigation,

- Définir les principes généraux de construction de la trémie et les sondages complémentaires,
- Mission géotechnique G2 AVP :
  - Sondages complémentaires en fonction de la mission G1,
  - définir les caractéristiques pour le dimensionnement de l'ouvrage de soutènement à réaliser pour conforter les terrassements pendant la réalisation de la Trémie,
  - selon les résultats du diagnostic géologique des parois rocheuses, réaliser éventuellement une étude trajectographique et définir un dispositif de protection adapté à la zone d'étude du projet de trémie,
  - Définir éventuellement des sondages complémentaires,
- Mission géotechnique G2 PRO :
  - Sondages complémentaires en fonction de la mission G2AVP,
  - Paroi Trémie : Dimensionnement de l'ouvrage de soutènement en phases provisoires (travaux) et en phase définitive (mise en service de la Trémie),
  - Paroi rocheuse en amont : Dimensionnement des ouvrages de protection éventuel selon les conclusions des missions précédentes,
  - Définition de la surveillance à mettre en place avant et pendant la phase travaux en prenant en compte les risques naturels EB et G.
- **Phase Exécution des travaux :**
  - Missions géotechniques G3 et G4 : dimensionnement et suivis des travaux,
  - En fonction des missions précédentes, mise en place d'une méthode observationnelle comprenant la mise en place d'une instrumentation pour la surveillance géologique et géotechnique avant et pendant les travaux en prenant en compte les risques naturels EB et G. Au stade actuel, le projet prévoit notamment pour la surveillance :
    - du risque G : mise en place de relevés topographiques, d'inclinomètres, etc.,
    - du risque EB : relevés topographiques, capteurs de vibration, etc.,En fonction des relevés des mesures, le chantier sera adapté et l'instrumentation éventuellement renforcée.
- **Mise en service de l'ouvrage**
  - Relevé de l'instrumentation mise en place pendant la 1<sup>ère</sup> année de vie de l'ouvrage Trémie.